

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2018

COMPTE RENDU

FINANCES

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs conformes au compte de gestion 2017 établis par le Trésorier de Carignan.

► Le compte administratif du budget ville s'établit à un résultat global de fonctionnement de 1 195 019,46 € et un résultat global d'investissement de 66 325,67 €, desquels sont retenus les restes à réaliser d'un montant de 161 460,44 €, soit un excédent cumulé de 1 099 884,69 €.

► Le compte administratif du budget eau-assainissement s'établit à un résultat global de fonctionnement de 437 398,08 €, et un résultat global d'investissement de – 68 785,90 €, soit un total de 368 612,18 €, desquels sont retenus les restes à réaliser d'un montant de 18 040,71 €, soit un excédent cumulé de 386 652,89 €.

► Le compte administratif du budget lotissement fait état d'un déficit cumulé de 22 560,47 €.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire de signer la convention avec le Comptable de la Trésorerie de Carignan concernant le partenariat pour la chaîne de traitement et le recouvrement des produits locaux.

TRAVAUX

Considérant les différents problèmes d'humidité constatés dans les appartements de la rue Stoltz, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la société ZATTIER pour un montant de 8 875 € HT pour réaliser des travaux d'isolation intérieure de trois appartements.

GESTION

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur la collecte des ordures ménagères en apport volontaire, afin d'obtenir une diminution des coûts de gestion. Une disposition incitative serait également mise en place afin de motiver les usagers à trier et gérer au mieux les ordures ménagères de chacun. Considérant le manque d'éléments (nombre de points d'implantation, coût...), considérant également les remarques formulées par plusieurs conseillers concernant les difficultés que pourraient rencontrer les personnes âgées, le Conseil Municipal refuse cette proposition à la majorité.

Afin d'accueillir les médecins stagiaires sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg plus facilement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à la disposition un studio au prix de 325 € mensuel, loyer pris en charge par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg pendant la durée du stage. Ce logement restera disponible à la location en dehors des dates de stages.

Suite à la commission nationale de décembre, la commune a reçu le Label « Petite Cité de Caractère ». Le Conseil Municipal, à la majorité, désigne Monsieur RENARD en tant que représentant.

Considérant la nouvelle compétence que la Fédération Départementale d'Energie des Ardennes souhaite prendre concernant le domaine des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la modification de ses statuts.

Considérant les dispositions du III de l'article 1407 du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'exonérer de taxe d'habitation les chambres d'hôtes à compter du 1^{er} janvier 2019. Monsieur le Maire rappelle que cette exonération n'est accordée qu'à raison de la superficie affectée à la chambre d'hôtes et non à la totalité de la propriété bâtie.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de trottoirs le long de la RD 964, une parcelle privée étant concernée par ces travaux, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur BIHIN, à l'unanimité, charge l'étude de Maître BIHIN de rédiger une convention de servitude et donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une offre à hauteur de 35 670 € pour l'acquisition de parcelles de bois de 6 hectares 15 ares cadastrées AT 8 et AT 96 et de contracter un emprunt du même montant auprès de la Caisse d'Epargne, d'une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie la gestion de cette parcelle au Syndicat Forestier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire de contracter cet emprunt et de signer toutes pièces nécessaires.

Après avis du Comité Technique en date du 7 décembre 2017, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, le transfert du personnel périscolaire du CCAS vers la ville au 1^{er} janvier 2018.

POINT AJOUTE

Dans le cadre d'une organisation mutualisée des sites touristiques de Mouzon : Musée du Feutre, Halte Fluviale et Office du Tourisme, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier à l'Office de Tourisme la gestion de ces équipements, de porter la charge financière du personnel à hauteur de 50% avec la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, sans modification de services.

SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS

► Possibilité de report du transfert vers la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg de gestion de l'eau et assainissement jusqu'en 2026.

► Le Conseil Municipal se prononce également favorablement à un projet d'étude de développement de l'accueil hôtelier en lien avec la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.